

*Comité du bassin versant du lac Massawippi et de la rivière Tomifobia*  
*Lake Massawippi and Tomifobia River Watershed Committee*

**MEMOIRE A L'INTENTION DE LA COMMISSION DU BAPE SUR  
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE PORCINE AU  
QUEBEC**

*Les forêts précèdent la civilisation.  
Les déserts la suivent. J-J Rousseau*

1. PERSPECTIVE

Le mandat de notre comité vise l'ensemble d'un sous bassin versant et embrasse donc plus de sujets que celui d'une seule industrie, fut-elle aussi importante que l'industrie porcine. Toutefois, l'eau étant un point de rencontre de très grande importance entre l'agriculture et la gestion par bassin versant, surtout lorsqu'il s'agit d'une agriculture de plus en plus pratiquée à l'échelle industrielle, nous avons choisi d'orienter notre mémoire sur un aspect en particulier de cette relation, soit la relation entre l'eau et la forêt.

Nous ne nous limiterons point à des questions propres au seul bassin Massawippi-Tomifobia, plusieurs aspects du sujet soulevant des considérations de politiques plus larges et indiquant des tendances qui se déplacent sur le terrain en évoluant.

2. OBJECTIFS / SOMMAIRE

L'on sait qu les grandes installations industrielles, qu'elles soient de l'industrie lourde ou de certaines formes d'agriculture, risquent d'affecter les eaux et les boisés.

S'inquiétant donc des effets sur l'eau et la forêt de ces genre d'activité en milieu rural, et reconnaissant d'une part que certains problèmes relèvent moins des choix des agriculteurs mêmes que du contexte de la globalisation de l'agriculture et, d'autre part, que certains règlements ont pour effet inévitable de rétrécir la forêt pour satisfaire aux besoins agricoles tels la mise en culture pour fins d'épandage, le Comité du bassin versant Massawippi-Tomifobia désire souligner devant la Commission l'importance du lien forêt-eau pour la santé économique, sociale et écologique de nos mileux.

### 3. LE COMITE DE BASSIN MASSAWIPPI-TOMIFOBIA

Le Comité, dont l'existence remonte à 1998, a été constitué en société sans but lucratif en 2002. La superficie du bassin est de 620 km carrés ( dont 15% en territoire américain qui échappe pour l'instant aux activités du Comité) et s'étend dans les MRC de Coaticook et Memphrémagog. La population canadienne est au nombre de 10,400 (1991) et l'américaine au nombre de 1,347.

Le Comité est ouvert à tous, aux particuliers comme aux organismes. Il est gouverné par son Assemblée annuelle et géré par un Conseil d'administration de 15 membres dont 10 sont délégués par des mileux agricoles, forestiers, écologiques, municipaux, commerciaux et industriels etc. .

Le Comité a d'abord été constitué comme instrument de l'Association pour la protection du lac Massawippi en 1998, au moment où cette dernière a constaté que les problèmes de la qualité de l'eau du lac nécessitaient des correctifs remontant loin en amont, à la grandeur du bassin versant. Ayant élaboré son programme propre et s'étant ensuite incorporé, le Comité est dorénavant indépendant en de l'Association mais travaille souvent en collaboration avec elle.

La Mission du Comité est d'agir à la fois comme groupe de réflexion et de pression et de travailler sur le terrain. La mission se lit comme suit:

*" Notre mission est de sensibiliser la population à l'importance du bassin versant dans la planification et l'aménagement du territoire par la réalisation d'interventions concrètes pour l'amélioration de la quantité et la qualité de l'eau et de l'environnement de notre bassin versant, en recherchant toujours à travailler en collaboration avec les citoyens, les utilisateurs du milieu, les municipalités, les MRC, les ministères fédéraux et provinciaux et d'autres organismes".*

Le programme du Comité reflète cette double approche. La revégétalisation des rives de la Tomifobia est un des éléments importants de son action sur le terrain. Vous trouverez en annexe quelques illustrations du programme.

#### 4. CONTEXTE

Nous habitons une région rurale. Nous sommes donc très conscients du fait que, comme par le passé, notre vie économique et sociale est définie en grande partie par nos ressources naturelles.

L'importance des secteurs agricole, forêts et du tourisme est partout évidente sur notre territoire. Dans le cas de l'agriculture, ceci est probablement plus vrai pour nous que pour la plupart des autres régions de la province; nous sommes particulièrement fiers des progrès réalisés chez nous par l'agriculture, surtout laitière mais aussi bovine, porcine et biologique.

Selon notre compréhension des choses, les principales caractéristiques contemporaines de ces secteurs chez nous sont les suivantes:

##### L'agriculture:

Comme c'est le cas pour plusieurs secteurs aujourd'hui, l'agriculture est aux prises avec des tendances lourdes qui, jusqu'à nouvel ordre, semblent vouloir nous mener vers l'agrandissement des entreprises et leur transformation en format industriel.

Ces tendances ne sont pas sans effets sur le milieu, surtout sur les sols et les eaux qui les traversent ou les sous-tendent. L'intensification de la culture amène l'emploi de produits pouvant polluer et la valeur des terrains exerce une pression sur les terres non cultivées, que ce soit la bande riveraine, certaines terres humides ou la forêt. ( Il convient de reconnaître ici les efforts considérables que les agriculteurs et leurs associations ont déployés pour améliorer la situation).

Ces pressions ont sensiblement augmenté avec l'adoption par le gouvernement, le 15 juin dernier, de règlements intérimaires qui obligent le producteur animal à ne verser les déjections animales que sur des terrains qu'il possède en propre, et cela jusqu'au 15 juin 2004 ( sauf dans certaines municipalités où le règlement viendra à terme dès la fin de 2003). Selon les rares statistiques disponibles, mais tout à fait en conformité avec les constatations que l'on peut faire tous les jours sur le terrain, la déforestation qui en résulte est spectaculaire par son ampleur et par son étendue. Les statistiques disponibles auprès de la MRC de Coaticook sont éloquentes sur la progression de la coupe pour mises en culture depuis l'introduction de la réglementation du 15 juin.

## La forêt

Notre région fait partie d'une vaste zone de forêts feuillues et mixtes s'étendant des deux côtés du St Laurent et ne cédant à la forêt résineuse que sur les hauteurs et dans certains milieux humides et argileux.

Dans tout l'est de l'Amérique du Nord, les meilleurs sols agricoles se trouvant sous les forêts feuillues et mixtes, la colonisation a entraîné des pressions énormes sur celle-ci. Cette pression a été suivie par la coupe exhaustive pratiquée par une industrie forestière avide d'essences feuillues dont la popularité commerciale variait de période en période, si bien que vers les années 1930-40 certaines espèces étaient à toutes fins pratiques éliminées de la récolte commerciale.

Depuis quelques décennies la forêt feuillue et mixte, encore aujourd'hui trop jeune et dégradée pour fournir de tiges intéressantes ( sauf pour certaines érablières ), ne suffit plus à la demande des moulins qui importent depuis déjà quelques années un bon 80% de leur bois, sinon plus.

Et voilà que cette forêt, autrefois magnifique et productrice, subit un nouvel assaut, celui de l'agriculture industrielle qui est contrainte, entre autres par de nouveaux règlements d'épandage, à raser des pans entiers de forêt, le plus souvent feuillue ou mixte.

Le propriétaire, n'ayant pas d'autre issue que de mettre en culture des terres additionnelles, commencera par ses propres boisés, autrefois essentiels à son opération agricole; et quand viendra le temps d'acheter il trouvera que les terres sous couvert forestier sont moins chères que les terres déjà en culture. L'on prétend parfois que "ce n'est que de la fardoche" mais la fardoche d'aujourd'hui, si l'on la laisse mûrir, deviendra la forêt de demain.

L'on avance, également, que les Cantons de l'Est subissent bien plus d'abandons de terres agricoles que de nouvelles mises en culture. Ce fut semble-t-il le cas depuis les années '50 jusqu'à il y a quatre ou cinq ans. Aujourd'hui par contre, la vapeur est nettement renversée et visible à l'oeil. La certitude statistique est pourtant hors de portée pour l'instant, étant donné la quasi impossibilité d'obtenir des données fiables.

Par ailleurs, nous commençons à penser que le système actuel de zonage agricole joue dorénavant contre la forêt. A l'époque de la ferme familiale, la présente formule de zonage agricole protégeait la forêt en empêchant la fragmentation. Quant à lui, le cultivateur avait intérêt à maintenir son boisé en bon état puisqu'il lui fournissait bois de chauffage, gibier et revenu d'appoint. A l'heure actuelle, en régime de ferme industrielle, le propriétaire ne s'intéresse guère à sa forêt, si ce n'est que comme source éventuelle de terre à mettre en culture, souvent pour fins d'épandage; et s'il lui

manque encore de la terre, il achètera des boisés (le plus souvent, moins cher que des terres cultivées) qu'il coupera ensuite à blanc. Il y aurait peut-être lieu de concevoir un système de zonage à deux volets, où la forêt serait protégée au même titre que les terres agricoles et donc pour ses valeurs écologique et économiques propres plutôt que comme complément inférieur de la terre arable.

### Autres secteurs

D'autres secteurs tels l'urbain, l'industriel, l'énergétique, le transport et le tourisme produisent chacun des effets sur l'équilibre eau-forêt selon leurs propres caractéristiques, mais ce n'est pas ici l'endroit pour en parler. Qu'il suffise de dire que si la forêt et l'eau continuent de subir les assauts qu'on leur connaît aujourd'hui, le tourisme, tout comme l'économie en général, en ressentira les effets.

## 5. L'AXE FORET - EAU

Nous ne sommes pas des scientifiques. Néanmoins certaines conclusions deviennent de plus en plus évidentes;

- L'eau et la forêt forment un axe déterminant quand il s'agit de la quantité et de la qualité de l'eau dont nous disposerons. La forêt constitue à la fois l'éponge qui fournit les rivières et les nappes phréatiques, le filtre qui joue un rôle clé en bloquant le transport des sédiments et en absorbant les polluants et la barrière contre l'érosion.
- Nous savons depuis quelques années qu'autant la quantité que la qualité de l'eau est à la baisse. En cette époque de changement climatique, notre région agricole sera sans doute davantage à risque si l'on ne permet pas à la forêt de jouer son rôle de rechargeur des nappes, de régulateur de la température et de garant de la biodiversité.
- La déforestation, accompagnée d'une dégradation importante des boisés qui restent et dont l'étendue est, avec notre système actuel, si difficile à chiffrer, provient de plusieurs sources;
  - l'urbanisation
  - l'expansion industrielle et celle des systèmes routiers et énergétiques
  - le tourisme
  - l'industrie forestière peu suivie
  - l'agriculture
- Nous ne prétendons point que l'agriculture constitue l'essentiel du problème, loin de là. Mais l'agriculture industrielle y est vite devenue un agent important - et il se fait que votre commission traite justement de ce secteur.

- Actuellement, le plus grand obstacle à une meilleure compréhension du problème est sans doute le manque de données et par conséquent l'absence d'un portrait tant soit peu juste de l'état de nos forêts dans leur relation avec l'agriculture. Le permis de coupe constitue, à notre connaissance, la seule source de données un peu fiables, mais la plupart des MRC et des municipalités n'appliquent pas de règlements à cet effet, avec le résultat qu'elles ignorent ce qui se passe sur leur territoire. Le problème est d'autant plus grave que la loi prévoit que la responsabilité d'émettre les permis de coupe revient aux municipalités plutôt que de demeurer la responsabilité des MRC.
- Pourquoi cette réticence de la part des autorités? Dans certains cas il s'agit peut-être du fait que l'agriculture ou la forêt joue un rôle si important dans l'économie locale que les édiles hésitent peut-être à indisposer leurs commettants. Par ailleurs, il est manifestement difficile de repérer des abus qui se produisent le plus souvent en lieux peu passants. (Il semble qu'il y ait néanmoins deux ou trois MRC qui aient réussi à mettre en place un système de permis de coupe. Les nôtres seraient de celles-là. Toutefois, même dans ces cas il faut reconnaître qu'il y a un nombre assez important de coupes qui se font à l'insu du système.

## 6. RECOMMANDATIONS

Notre conclusion générale est que l'axe forêt-eau pourra à l'avenir fournir des réponses aux problèmes de quantité et de qualité de l'eau (sans négliger d'autres aspects importants tels le contrôle à la source de la pollution).

L'ensemble de nos recommandations découle donc de cette conviction malheureusement insuffisamment étayée de statistiques, manquantes sans doute parce que jugées d'importance minimale. Pour le moment nous nous appuyons, par conséquent, sur nos observations collectives et quotidiennes.

Nos recommandations:

### A. Au sujet de la réglementation intérimaire de l'épandage

1. Que, le plus tôt possible et ce bien avant la fin de ses travaux, la Commission sonne l'alarme au sujet des effets pervers de la réglementation du 15 juin 2002 (épandage) et de ses résultats néfastes pour la forêt et qu'elle cherche à établir les données précises du problème.
2. Que dans son rapport final, la Commission recommande que le système intérimaire ne soit pas prolongé et que les parties intéressées soient amenées à collaborer à l'élaboration d'une formule pouvant concilier le mieux possible les besoins à la fois de l'agriculture et du système écologique forêt-eau.

B. Au sujet de l'axe eau-forêt

3. Que la Commission énonce l'importance de l'axe forêt-eau comme un élément essentiel de toute planification au sujet de l'expansion de fermes porcines, bovines et laitières.
4. Qu'il soit fortement recommandé au gouvernement de repenser en profondeur, sans doute en collaboration avec les MRC, les mécanismes de collecte de données sur la coupe forestière et de s'assurer qu'à l'avenir le système soit en mesure de fournir les données requises pour un suivi pointu de telles activités.

A cet égard, le gouvernement pourrait considérer la possibilité de fournir aux MRC des données provenant de satellites afin de les aider dans leur tâche. En fin de compte les statistiques devront pouvoir distinguer entre différentes catégories de coupe: celles faites par le secteur agricole (épandage, mises en culture et coupe commerciale), par l'industrie forestière (grandes compagnies et particuliers), par les municipalités pour l'expansion urbaine, par l'industrie, par le secteur touristique et par les secteurs transport et énergétique.

5. Que la Commission, tout en reconnaissant le rôle crucial des zones humides et des bandes riveraines comme agents régulateurs des eaux de surface, traite dans son rapport du degré d'efficacité des mesures actuellement en vigueur dans ce domaine.
6. Que la Commission réfléchisse à l'opportunité d'une politique selon laquelle les propriétaires de terres arables qui ne sont pas déjà dédiées à des usages productifs ou récréatifs, soient encouragés à louer leurs terres pour fins agricoles ou forestières, réduisant ainsi les pressions pour les mises en culture qui se font actuellement au détriment des terres forestières et humides.
7. Qu'il soit mis sur pied un système d'analyse de la topographie et de l'hydrographie permettant l'identification des zones les plus susceptibles, si elles étaient sous couvert forestier, d'améliorer la qualité de l'eau ou de préserver ou d'en augmenter la quantité.

C. Au sujet du zonage agricole

8. Qu'il soit effectué une revue en profondeur des effets du présent système de zonage agricole sur la forêt, afin de déterminer si ce système ne défavorise pas désormais la forêt dans un contexte où l'agriculture industrielle semble vouloir remplacer l'agriculture familiale. L'on pourrait réfléchir à l'opportunité d'instaurer un système de zonage à deux volets, où la forêt jouirait de sa désignation propre en fonction de ses attributs propres, plutôt que d'être considérée que comme le simple complément d'un autre secteur.

p.8

En somme, le Comité de bassin Massawippi-Tomifobia est d'avis qu' il ne saurait y avoir développement durable de l'industrie porcine qu'à la condition de la situer dorénavant dans un mode de développement qui favoriserait une attention particulière à la relation forêt-eau.

-30-

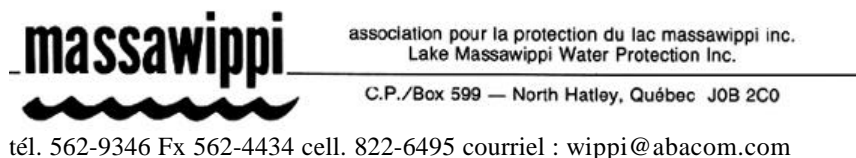
Le 25 février, 2003

#### ANNEXES

- (1) Résolution adoptée par *l'Association pour la protection du lac Massawippi* signalant son appui au présent mémoire.
- (2) Quelques activités et réalisations du *Comité du Bassin Massawippi-Tomifobia*.



ANNEXE 1



À la réunion régulière du conseil d'administration de l'Association pour la protection du lac Massawippi tenue le vendredi 24 janvier 2003,

Présence : Michel Clairoux, Ouida Moliner, Hubert Lavigne, Jean-Guy Gingras, Jean-Charles Boily, Edwin M. Briggs, Bertrand St-Laurent, Helmut Hinrichs, Vicky May Hamm, directrice de campagne et Bernard Lapointe, directeur général.

**RÉSOLUTION**

Dûment proposé et appuyé que l'association appuie le mémoire du Comité de bassin Massawippi-Tomifobia présenté aux audiences du BAPE traitant de l'industrie porcine.

Bernard Lapointe dg APLM

**Comité du bassin versant du lac Massawippi et de la rivière Tomifobia Lake**  
**Massawippi and Tomifobia River Watershed Committee**

QUELQUES ACTIVITES ET RÉALISATIONS

Démantèlements d'embâcles de troncs d'arbres morts dans le lit et sur les berges de la rivière Tomifobia (automne 1999, étés 2000 et 2001).

*Cleanup of logjams in the bed and on the shoreline of the Tomifobia River (Fall 1999, Summers 2000 and 2001).*

Travaux de stabilisation et de renaturalisation sur deux tronçons de la rive de la rivière Tomifobia (été 1999).

*Stabilisation and naturalisation on two segments of the shoreline of the Tomifobia River (Summer 1999).*

Plantation d'arbustes et d'arbres à feuilles caduques et résineux sur divers emplacements du bassin versant des rivières Tomifobia et Niger (printemps 2000, 2001 et 2002).

*Planting of shrubs, conifers and deciduous trees on various sites along the Tomifobia and Niger river watersheds (Spring 2000, 2001, and 2002).*

Rédaction du portrait général du bassin versant du lac Massawippi et de la rivière Tomifobia (octobre 2000).

*Preparation of a general topographical description of Lake Massawippi and of the Tomifobia River Watershed (October 2000).*

Adoption d'objectifs et d'un plan d'action (juin 2001).

*Adoption of watershed goals and a plan of action (June 2001).*

Constitution en société sans but lucratif (hiver 2002)

*Incorporation as a non-profit company ( Winter 2002)*